

**NATIONS
UNIES**



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-83-PT
Date : 26 janvier 2007
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Composée comme suit : M. le Juge Krister Thelin, juge de la mise en état

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 26 janvier 2007

LE PROCUREUR

c/

RASIM DELIĆ

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur :
M. Daryl Mundis
Mme Tecla Henry-Benjamin

Les Conseils de l'Accusé :
Mme Vasvija Vidović
Mme Nicholas David Robson

NOUS, Krister Thelin, juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

AYANT ÉTÉ DÉSIGNÉ juge de la mise en état en l'espèce le 16 mai 2006¹ par la Chambre de première instance III,

VU l'article 65 *bis* A) du Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement ») qui dispose qu'« [u]ne Chambre de première instance ou un Juge de première instance convoque une conférence de mise en état dans les cent vingt jours de la comparution initiale de l'accusé, puis tous les cent vingt jours au moins »,

EN APPLICATION des articles 54 et 65 *bis* du Règlement,

CONVOQUONS une conférence de mise en état pour le mardi 27 février 2007, à 9 heures, dans la salle d'audience II.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le juge de la mise en état

/signé/

Krister Thelin

Le 26 janvier 2007
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

¹ Ordonnance relative à la composition de la Chambre de première instance et portant désignation d'un juge de la mise en état, 16 mai 2006.